

Au Puits de La Paracha

*Pensées recueillies
de Rabbi
Elimelech
Biderman Chlita*

Behar



Paracha Behar

C'est Hachem qui nourrit le monde : la Chemita, une leçon de confiance en D.

« **L**orsque vous viendrez dans le pays que Je vous donne, la terre chômera en l'honneur d'Hachem. Six ans tu ensemenceras ton champ (...) et la septième année ce sera un repos absolu pour la terre, un repos en l'honneur d'Hachem. » (25, 2-8)

Le Séfer Ha'hinoukh (Mitsva 84) explique ainsi la raison de cette Mitsva : « Un des buts de cette Mitsva est d'imprimer dans notre cœur et d'ancrer dans notre esprit le fait que le monde a été créé (...). C'est pourquoi le Saint-Béni-Soit-Il nous a ordonné de renoncer à posséder tout produit de la terre pendant cette année outre le chômage des travaux agricoles. Ceci afin que l'homme se souvienne que les autres années également, ce n'est pas la terre qui fait pousser les fruits mais que cette terre ainsi que son propriétaire ont un Maître qui ordonne à Sa guise de la laisser à l'abandon. »

D'après ce qui précède, la raison profonde de la Chemita est d'enraciner en nous que le Créateur est le Maître éternel et unique et domine tout ce qui se déroule dans le monde et que la récolte ne résulte pas du travail de la terre mais provient de Lui Seul. Dès lors, le moyen de parvenir à cette vérité est de laisser les champs et les vignes en

friche durant l'année de la Chemita et de constater que, malgré tout, Hachem bénit le produit de la terre et que la subsistance de l'homme n'en est en rien affectée. Ce dernier réalisera qu'il ne lui est pas donné d'augmenter en quoi que ce soit ses profits et l'abondance qu'il espère, mais que tout est entre les mains bienfaisantes et bienveillantes du Créateur. Tout le travail de l'agriculteur n'est qu'un moyen de remplir son obligation de "Hichtadloute" (d'effort de la part de l'homme, n.d.t). Lorsqu'il intériorisera le fait qu'il dépend d'Hachem, il saura réellement que c'est Lui la Source de toute vie et que « *C'est la bénédiction d'Hachem qui enrichit* » (Proverbes 1, 22).

Il est intéressant de constater que nos Sages ont institué "l'impureté des **main**s" en différentes occasions et nous ont ordonné par ailleurs de purifier ces **main**s par l'eau. On est en droit de s'interroger sur la raison pour laquelle cette loi d'impureté et sa purification d'ordre rabbinique concerne exclusivement les mains et non la tête ou tout autre membre. C'est qu'en vérité, la pureté et l'impureté de l'homme dépendent essentiellement de ses mains. Car lorsqu'il pense "Ko'hi Vé Otsem **Yadi** Assa Li Ete Ha'haïl Hazé" ("c'est la force et la puissance de **ma main** qui a amassé toute cette richesse") et que l'œuvre de **ses mains** est un sujet



d'orgueil au point d'imaginer que c'est lui-même qui survient à sa propre subsistance et à ses besoins, de telles pensées l'impurifient et l'obligent à procéder à l'ablution de ces mains qui en sont à l'origine. En revanche, les mains constituent également une source de pureté, lorsque l'homme reconnaît que ce ne sont pas elles qui pourvoient à ses besoins mais que "Hakol **Bidé** Chamaïm" ("tout est entre **les mains** du Ciel").

Le Divré Eliahou (sur le verset des Téhilim 131, 2) rapporte que l'on demanda une fois au Gaon de Vilna comment définir le Bita'hone (la confiance en D.). Il répondit alors que le Roi David nous l'a déjà expliqué (dans le verset en question, n.d.t) : « N'ai-je pas fait ressembler mon âme à celle d'un nouveau-né pendu (au cou) de sa mère (...) ? » Comme ce nourrisson confiant que sa mère le nourrira à satiété en tout temps et pourvoira à tous ses besoins, nous aussi devons écarter toute inquiétude de notre cœur et ne pas nous soucier du lendemain mais nous reposer entièrement sur notre Père Céleste qui subviendra à tout ce qui nous est nécessaire.

Rav Pinkous (sur les Téhilim) voit dans ce verset une allusion supplémentaire. Naturellement, lorsque le nourrisson est très jeune, sa mère s'empresse d'être à ses côtés pour voir ce dont il a besoin à chacun de ses pleurs. Lorsqu'il grandit un peu, elle ne se hâte de courir vers lui que lorsqu'il se cogne quelque part. Après un an ou deux, cela ne se produit que lorsqu'il reçoit un coup sérieux. La

raison en est que plus le nouveau-né est jeune, plus il est dépendant de la bienveillance maternelle car il n'est pas alors en mesure de se suffire à lui-même. Par contre, plus ses forces grandissent, moins sa mère ne ressentira de responsabilité à son égard. Il en est de même de celui qui se rend compte de sa fragilité lorsqu'il est livré à lui-même et qui grâce à cela ne place son espoir que dans le Créateur. En retour, le Saint-Béni-Soit-Il hâtera sa délivrance de la meilleure manière possible.

Rabbi Mordekhaï de Tchernobyl questionna un de ses disciples sur son emploi du temps. Lorsque celui-ci lui énuméra ses différentes occupations, le Rabbi comprit que dès son lever, son disciple se dépêchait de se rendre à ses affaires et seulement après s'en être occupé, il faisait sa prière du matin. Rabbi Mordekhaï lui fit remarquer que sa conduite n'était pas correcte car il devait d'abord prier et ensuite vaquer à ses affaires, ce qui lui garantirait la réussite. « Saint Rabbi, lui répondit-il, si je ne me rendais au marché qu'après avoir prié, je ne trouverais aucun client car ils seraient déjà tous partis.

- Ecoute attentivement l'histoire que je vais te raconter, lui dit le "Maguid" de Tchernobyl. Un Maître du Talmud Torah était parti loin de chez lui pour enseigner au fils d'un homme riche. Durant un semestre entier, le juif résida chez ce dernier et enseigna la Torah au jeune garçon avec dévouement et empressement espérant ainsi qu'au terme de cette période, le père le rétribuerait en



conséquence. Il pourrait ainsi retourner chez lui afin de pouvoir aux besoins de sa famille. En effet, lorsqu'il acheva son contrat, il reçut une bourse bien remplie et entreprit la longue route qui le séparait de chez lui. Chabbath approchait et il était encore en chemin. Il se dirigea alors vers une auberge. Craignant que sa bourse n'attire le regard des voleurs, avant d'y entrer, il s'arrêta et l'enterra profondément dans le sol. Dès la fin du Chabbath, à la sortie des étoiles, il se hâta vers sa cachette, en sortit la bourse et se mit à compter toutes les pièces d'or qu'elle contenait. Ensuite, il continua également à compter les quelques pièces de cuivre qui s'y trouvaient. Les personnes alors présentes lui firent remarquer qu'il perdait son temps à compter ces petites pièces. En effet, s'il avait vérifié qu'il ne manquait rien aux pièces d'or, cela prouvait indubitablement que personne n'avait touché à sa bourse. Toi aussi, conclut le Maguid, après avoir vu que le Créateur du monde t'a rendu ton âme qui est comparable à des pièces d'or, tu t'inquiètes encore pour ta subsistance qui ressemble aux petites pièces de cuivre. Aie confiance en Hachem, prie et il pourvoira largement à tes besoins. »

« Tu le soutiendras » : se préoccuper de son prochain et s'abstenir de lui causer du tort

*« Lorsque ton frère s'appauvrira et qu'il tombera, tu le soutiendras (...). »
(25, 35)*

Certains ont expliqué la juxtaposition de cette Mitsva avec celle de la Chemita de la manière suivante : en accomplissant les lois relatives à la Chemita, l'homme

renforce sa confiance en Hachem. Il pourrait ainsi être porté à se dire : « Pourquoi donc soutenir financièrement mon prochain ? Hachem ne désire pas le mal de l'homme, c'est donc que sa situation de pauvreté est ce qu'il y a de meilleur pour lui. Pourquoi dès lors l'aider contre la Volonté Divine ? » C'est dans ce but que la Torah ordonne : « Lorsque ton frère s'appauvrira » : « Ne fais pas preuve de Emouna à ce moment, mais tends lui la main pour le sauver de la ruine. » Certes, il incombe à chaque juif d'avoir confiance en D. et d'être convaincu que tout ce qu'Il fait est pour le bien. Cependant, cela ne concerne que l'homme par rapport à lui-même et non ses rapports avec autrui dans lesquels il s'efforcera de faire tout son possible (et même au-delà) pour le sauver de la déchéance (cf. le commentaire du Alcheikh "Torat Moché" sur la Paracha Behar à propos de l'interdiction adressée au riche de compter sur un autre riche pour aider un indigent).

Les psychologues aujourd'hui sont d'ailleurs tous d'accord pour affirmer que l'homme retire un immense bénéfice pour son équilibre mental lorsqu'il donne de sa propre personne pour aider autrui.

Rabbi 'Haïm Chmoulevitch (Si'hot Moussar 5731 Paracha Chemot) attire l'attention sur le fait que dès le début de la Création, le Saint-Béni-Soit-Il déclara « Il n'est pas bon que l'homme soit seul » (Béréchit 2, 18) alors qu'il se trouvait au Gan Eden "entouré des anges célestes qui lui faisaient rôtir sa viande et lui filtraient son vin" (Sanhédrin 59b) et qu'il jouissait



de la Splendeur Divine. Malgré tout, D. décida qu'il n'était pas bon pour lui d'être seul du fait qu'il n'avait personne à qui prodiguer du bien. Une telle vie est qualifiée de "pas bonne" car seule une existence basée sur le don de soi pour autrui est digne d'être appelée "bonne".

Rav Moché Dov Soloveitchik raconta qu'une fois, dans son enfance, son père, le Grize, l'envoya remettre une somme d'argent à un pauvre démuné de tout. Le fils s'excusa auprès de son père en lui demandant s'il était possible de repousser cette mission à plus tard. Cela faisait déjà une heure et demie qu'il se fatiguait à comprendre un sujet de Torah ardu dans lequel il n'arrivait pas à s'y retrouver et seulement maintenant, il commençait à l'éclaircir. Il désirait donc pouvoir terminer son étude et immédiatement après, il remplirait son devoir. Le Grize lui répondit en lui racontant un épisode qui s'était déroulé au temps de son père, Rav 'Haïm de Brisk. Ce dernier était assis un jour dans une réunion de Rabbanim qui regroupait les Grands de sa génération. Au cours des conversations, le sujet porta sur le Gaon Rabbi Eliahou Meïzel Zatsal. L'un des participants fit alors une réflexion légèrement désobligeante en arguant que s'étant occupé autant des besoins de la communauté et d'actions de bienfaisance, il n'était resté de lui aucun ouvrage de Torah (sous entendant par cela que s'il s'était un peu moins consacré aux actes de bienfaisance, il aurait pu étudier davantage et sortir au grand jour davantage de réflexions inédites sur des sujets de Torah).

En entendant cela, Rav 'Haïm se leva et cria avec virulence : « Lorsqu'un juif est en train d'étudier et qu'au milieu de son étude, on vient lui demander d'aider un autre juif (et que cela ne peut être accompli par personne d'autre) et qu'il repousse la demande en arguant qu'il ne peut interrompre son étude, bien que son livre soit ouvert devant ses yeux, c'est comme s'il était fermé. En revanche, lorsqu'il ferme son livre pour aller aider autrui, c'est comme si son livre était ouvert. Il méritera grâce à cela l'aide du Ciel et son étude s'en trouvera bénie. »

Il va sans dire que l'on devra veiller à ne pas causer le moindre tort à son prochain, comme l'ordonne la Torah (dans notre Paracha) : « *Ne vous causez pas de peine l'un à l'autre, tu craindras ton D., car Je suis Hachem votre D.* » (25, 17). Et la Guemara (Baba Metsia 58b, 59a) d'expliquer : « S'il s'agit ici de causer de la peine par la parole. »

Voici d'ailleurs ce qu'écrit le Séfer Ha'hinoukh (Mitsva 335) à ce sujet : « Combien nos Sages nous ont prévenus dans ce domaine de ne pas causer la moindre peine à autrui et de ne pas l'humilier (...). Il est bon également de veiller à ne faire aucune allusion dans ses paroles qui pourrait être interprétée comme un affront envers une personne. Car la Torah est extrêmement sévère à propos de l'interdiction de blesser par la parole, cet affront étant très difficile à supporter et nombreux y sont plus sensibles qu'à un tort pécuniaire. Comme on nous l'enseigne (Baba Metsia 59a) : "Le tort causé par la parole est plus grand



que celui causé dans les biens", puisqu'à propos des paroles blessantes, il est écrit : « *Tu craindras ton D.* ». Et il est impossible de décrire en détail tous les cas impliquant les torts causés à autrui. Mais on y veillera scrupuleusement en fonction de ce qu'il nous semble, car Hachem connaît chacun de nos pas et chacune de nos allusions. L'homme voit par les yeux mais Lui voit dans le cœur. Nombreux sont les commentaires rapportés par nos Sages à ce sujet pour nous enseigner cette conduite (...). Cette Mitsva est en vigueur en tout lieu et à toute époque, pour les hommes et pour les femmes. Il est même souhaitable de veiller à ne pas parler trop durement aux enfants, outre ce qui est nécessaire à leur inculquer une bonne conduite. Cela concerne également ses propres fils et filles et son épouse. Celui qui fait preuve d'indulgence à leur égard et évite de leur faire de la peine même à ce sujet trouvera en retour la vie, la bénédiction et les honneurs. Celui qui transgresse (cette défense) et blesse son prochain par la parole dans les cas énumérés par nos Sages (...) a transgressé cette interdiction. Il n'est cependant pas passible de flagellation car elle ne comporte pas d'action. Mais nombreux sont les châtiments à la disposition du Très-Haut qu'Il peut infliger sans avoir recours au fouet." »

Particulièrement dans cette période, il nous incombe de nous renforcer dans le domaine des relations avec autrui afin de réparer ce qui fut reproché jadis aux disciples de Rabbi Akiva "qui ne s'honoraient pas les uns les autres. Il est

donc nécessaire de multiplier les marques de bienveillance envers ceux qui nous entourent.

Une fois, le Maharal de Belze entendit qu'on avait vexé un juif de sa communauté. Il convoqua l'auteur du délit et lui dit : « S'il y avait une coutume de ne pas blesser autrui, tu aurais veillé davantage à ne pas vexer ton prochain. » (Les juifs, dans cette région, veillaient très scrupuleusement à observer toutes les coutumes de leur communauté). Avec une pointe d'humour, un Rav important de Bné Brak m'a dit un jour à ce propos ; « C'est peut-être pour cela que nos Sages ont dit : "Ché lo Naagou Kavode Zé Lé Zé" (ils ne conduisaient pas avec déférence l'un envers l'autre, le terme Naagou 'se conduisaient', pouvant également signifier en hébreu 'avaient coutume', n.d.t).

Rabbi Ména'hem Mendel de Kassov était connu pour son hospitalité exemplaire. Tout celui qui avait faim pouvait s'inviter et manger chez lui à satiété. Néanmoins (pour des raisons de pudeur), cela ne concernait que le couvert mais pas le gîte (qu'il n'accordait pas aux gens qui n'étaient pas de sa famille). Une fois, un des invités imprévu insista pour qu'il lui donne un lit pour la nuit car il n'avait pas d'endroit pour dormir. Mais Rabbi Ména'hem, fidèle à ses principes, refusa catégoriquement de l'héberger pour la nuit. Par la suite, un des membres de sa famille lui demanda s'il ne craignait pas que cet invité ne fût en réalité le Prophète Eliahou, venu pour les mettre à



l'épreuve sur leur hospitalité (comme nombre d'anecdotes à ce sujet).

« Tu m'as tranquilisé, lui répondit Rav Ména'hém. Jusqu'à présent, ma conscience me harcelait, je pensais que peut-être j'avais eu tort de repousser ce juif et que j'aurais dû avoir pitié de lui

du fait qu'il n'avait pas où dormir. Mais si c'était Eliahou, au contraire, je suis rassuré car je suis sûr qu'il s'arrangera. » Cela nous apprend tout au moins à quel point nous devons nous efforcer de tout notre possible de prodiguer le bien à autrui.

